

Compétences et responsabilité des **aides-soignants**

Compétences visées

- Connaître le champ de compétence des aides-soignants.
- Avoir un bon positionnement entre infirmier et aide-soignant.
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des aides-soignants et connaître les règles de répartition de la responsabilité.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Aides-Soignants, cadres de santé, formateurs en IFAS.

EN RÉSUMÉ

Le décret du 23 juillet 2021 a modifié en profondeur le champ de compétence des aides-soignants, leur permettant désormais de travailler en dehors de la présence d'une infirmière. La distinction entre les soins courants de la vie quotidienne et les soins aigus est désormais au centre de la définition des compétences des différents soignants. La formation apporte toutes les précisions utiles afin de détecter et réduire les glissements de tâche. Cette extension du champ de compétence des AS a pour conséquence l'augmentation importante de leur responsabilité professionnelle dont les fondamentaux, les contours et la répartition sont précisés afin de sécuriser et rendre plus serein l'exercice professionnel, quelle que soit la structure où l'aide-soignant exerce.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournis par les participants et/ou le formateur.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins.
- Présentation du décret du 23 juillet 2021 sur les compétences des aides-soignants.
- Détermination des soins courants et des soins aigus.
- Présentation quantitative et qualitative de la responsabilité des soignants en France.
- Les différentes responsabilités (administrative, pénale, disciplinaire) et leurs conditions de mise en œuvre respectives.
- Les infractions pénales utilisées contre les aides-soignants (secret professionnel, non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui).
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement.
- Règles de répartition de la responsabilité au sein d'une équipe, avec les autres professionnels de santé (AP, IDE, cadres...).
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes.
- Étude de cas de mise en cause de la responsabilité d'aides-soignants issus des dossiers de la MACSF et principaux cas de jurisprudence.
- Conseils de prévention.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître le champ de compétence des aides-soignants et ses conséquences organisationnelles.

Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des aides-soignants.

Limiter l'exposition au risque de mise en cause.

Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille.

LES PLUS DE LA FORMATION

- Un format permettant les échanges d'expérience.
- Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
- Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
- Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

LIEU DE FORMATION

En intra et/ou inter-établissement.

DURÉE

3h30

TARIF (transport, hébergement et repas inclus)

800 € TTC la formation.

1400 € TTC les 2 formations dans la journée.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRÉCIATION

Questionnaire à l'issue de la formation.
Questionnaire à 6 mois.

POUR CONSULTER NOTRE CATALOGUE

RENDEZ-VOUS SUR :

<https://www.macsf.fr/nos-produits-services/services-et-formations-macsf/nos-formations>

CONTACTEZ-NOUS

TÉLÉPHONE : **01 71 23 82 00**

E-MAIL : interventions-juristes@macsf.fr

N° DRIEETS
11922156192